

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

L'ANFR autorise les premiers sites 4G dans la bande des 700 MHz, libérée à partir de demain avec le passage à la TNT HD. Près de 25 000 sites sont autorisés en 4G.

Maisons-Alfort, le 4 avril 2016 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux 3G et 4G.

Au 1^{er} avril 2016, l'ANFR a accordé ses premières autorisations de sites 4G dans la bande des 700 MHz à Bouygues Télécom (3 sites à Paris) et Free Mobile (3 sites à Tarbes). Leurs mises en service pourront intervenir à partir du 5 avril, date de transfert effectif aux opérateurs mobiles, pour les zones concernées, de cette bande jusque-là utilisée pour la TNT.

Au 1^{er} avril 2016, ce sont également près de 25 000 sites (24 657 sites) qui sont au total autorisés pour la téléphonie mobile très haut débit (4G) tous opérateurs confondus. Les autorisations de sites 4G accordées au cours du mois dernier sont en hausse de 3,4 % par rapport au 1er mars.

15 854 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 5,5 % sur un mois).
10 381 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 1 800 MHz (+ 7,3 % sur un mois).
17 195 sites¹ sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 2,6 % sur un mois).

Pour les mises en service, le bilan des sites 4G en métropole s'établit comme suit :

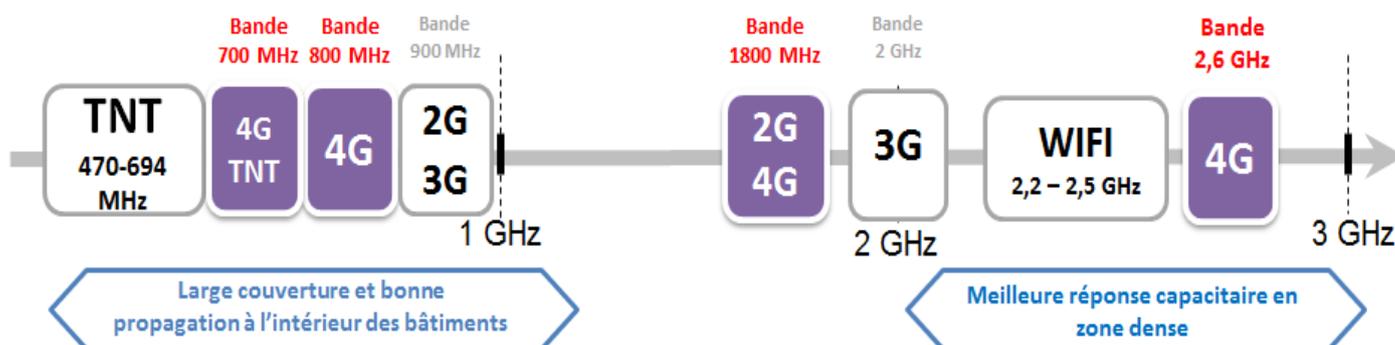
1. Orange (8 716 sites)
2. Bouygues Telecom (7 567 sites)
3. Free Mobile (6 134 sites)
4. Numericable-SFR (5 572 sites)

Pour mémoire, les 4 opérateurs mobiles en France ont été autorisés par l'ARCEP à utiliser la bande des 700 MHz le 8 décembre 2015 à l'issue d'une procédure de mise aux enchères. Leur déploiement effectif est lié à la libération de cette bande par le secteur audiovisuel, qui débutera demain mardi 5 avril. Simultanément, la norme MPEG-4 sera généralisée sur la TNT.

Cette évolution de la TNT va permettre de diffuser le même nombre de chaînes, mais pour la plupart désormais en qualité HD, tout en utilisant moins de spectre. Les fréquences alors libérées – la bande des 700 MHz – deviendront disponibles pour satisfaire les besoins croissants des services mobiles liés à l'usage toujours plus important des *smartphones* et tablettes par les Français et améliorer la couverture du territoire.

La bande des 700 MHz sera progressivement libérée par la TNT et mise à la disposition des opérateurs mobiles entre avril 2016 et juin 2019. Les premières zones ouvertes mardi à l'implantation de relais en bande 700 MHz sont détaillées sur ce lien <http://www.anfr.fr/publications/etudes/etudes-de-compatibilite/bande-700-mhz/phase-0/#menu2>

En France, quatre bandes de fréquences permettent désormais de fournir un service 4G :



Pour plus d'informations sur l'observatoire : www.anfr.fr

Pour plus d'informations sur le passage à la TNT HD : www.recevoirlatnt.fr

Par communiqué du 9 octobre 2012, les Ministres en charge du Redressement Productif et de l'Economie Numérique ont souhaité rendre le processus de déploiement des opérateurs plus transparent par la mise en place d'un observatoire des déploiements dans les réseaux mobiles. Les Ministres ont demandé que cet observatoire s'appuie sur l'expertise de l'Agence nationale des fréquences. L'ANFR est un établissement public administratif placé auprès du ministère chargé des Communications électroniques. La structure et le fonctionnement de son Conseil d'administration garantissent la prise en compte des intérêts de tous les affectataires de fréquences.

 Suivez l'ANFR sur twitter : @anfr

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.